



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 564-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} septembre 2026 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N° 564-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 333-2000 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 4^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN
DEUX MILLE VINGT-SIX.**

ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, ANNE-MARIE DION, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE
4^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VING-SIX.**



ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière